

Formation Post-Permis

Auto-école La Clef de la Conduite

1. Conditions d'accès

- Être titulaire d'un permis de conduire (A1, A2 ou B).

2. Conditions d'éligibilité

Pour participer à la formation post-permis, le conducteur doit :

- Ne pas avoir commis, durant la période probatoire, d'infraction ayant entraîné un retrait de points, une restriction ou une suspension du droit de conduire.
- Suivre la formation entre le 6^e et le 12^e mois suivant l'obtention du premier permis de conduire.

3. Prérequis pour la formation

- Être disponible une journée complète de 7 heures.
- Être assidu et montrer un intérêt réel pour la formation.

4. Déroulement de la journée de formation (7 heures)

****Accueil et présentation : ****

- Présentation du programme, tour de table et questionnaire d'entrée (autoévaluation).
- Se connaître en tant que conducteur, identifier ses limites et les prendre en compte.

****Constitution du groupe : ****

- Se présenter et partager ses expériences avec les autres participants.
- Découvrir sa singularité, créer du lien et favoriser les échanges.

****Traitement du questionnaire d'autoévaluation : ****

- Confronter ses expériences au groupe et découvrir d'autres points de vue.

****Perception des risques : ****

- Se positionner face aux risques.
- Se confronter à la perception des autres.
- Apprendre à prendre en compte les différents points de vue pour mieux appréhender les situations à risque.

****Situations complexes : ****

- Comprendre et résoudre des situations de conduite complexes.
- Identifier les facteurs de stress ou de distraction.

****Mobilité et thématiques caractéristiques des jeunes conducteurs : ****

- Être capable de planifier et anticiper ses déplacements.
- Prendre conscience de l'influence du contexte (environnement, pairs, véhicule, etc.).
- Comprendre les conséquences de ses décisions (personnelles, professionnelles, sociales).

****Choix de mobilité : ****

- Se connaître en tant qu'utilisateur de la route.
- Être sensibilisé aux enjeux environnementaux.
- Découvrir des modes de déplacement alternatifs et durables.

****Bilan et engagement : ****

- Réaliser un bilan collectif et individuel.
- Prendre un engagement oral face à soi-même et au groupe pour adopter un comportement responsable sur la route.

5. Avantages de la formation

La participation à la formation post-permis permet une réduction de la période probatoire :

- Réduction d'un an pour les titulaires du permis ayant suivi la conduite accompagnée.
- Réduction de 6 mois pour les autres titulaires du permis B.